

Programme de la St Maurice

Vendredi 18 septembre

- **Retraite aux Flambeaux** : l'animation du défilé et du feu d'artifice sera assurée par une fanfare de jazz « Tchazz the Bird » composée de professeurs des différents conservatoires de la région.
- **Buvette au stade** : Vétérans du Foot.
- **Feux d'artifice** : société Baron.
- **Soirée des jeunes au Complexe du Lange** : Energy Light.

... et Fête Foraine du vendredi au dimanche, place du complexe du Lange

Samedi 19 septembre

- **Concours de Boules** : coupe de la Municipalité à 14h00.
- **Show musical** avec la troupe « Blues en Bresse » et la comédie musicale « Le Petit Prince » : Complexe du Lange à 20h30, le Club du Tennis assurera la partie Buffet-Buvette.

Dimanche 20 septembre

- **Inauguration de la nouvelle place et des 2 rues rénovées** : Personnalités, coupures de rubans, discours, ...
 - **Apéritif** offert à la population, animé par la Chorale « L'Echo du Lange ».
- Le « Rallye-Cor Oyonnaxien » sonnera des aubades dans les différents quartiers du village et lors de l'apéritif.



Quelques règles de bonne conduite

Vitesse limitée

Ce panneau est une limitation de vitesse à 50 km/h applicable dans toutes les rues de notre village, lotissements compris. Laissons un peu de notre village à nos piétons et nos enfants, afin qu'ils puissent se déplacer sans risquer leur vie.

Véhicules sur trottoirs

L'arrêt d'un véhicule sur un trottoir, réservé à la seule circulation des piétons, est considéré comme un stationnement gênant et de ce fait passible d'une amende de seconde classe (90 €).

Problème de haies

Tout débordement de haies vives sur le trottoir est interdit. Les haies doivent être entretenues afin qu'elles ne dépassent pas la limite de la propriété obligeant les piétons à se déporter sur la chaussée avec tous les risques que cela comporte (déséquilibre pour les personnes âgées, collision avec un véhicule...)

En cas d'accident, la municipalité se portera partie civile contre les propriétaires responsables. Alors, vite, à vos taille-haies!

Propriétaires de chiens

Il vaut mieux la convivialité que la guerre. Aussi, ne laissez plus vos chiens aboyer à longueur de journée par respect pour le voisinage. Le civisme n'a jamais tué personne.

Problème de poubelles

Les poubelles doivent être déposées le matin du ramassage et non la veille au soir comme on le voit trop souvent. Cela empêchera qu'elles soient éventrées par des chiens, des chats ou tous volatiles.

Nettoyage de Printemps

Samedi 18 avril 2009, dès 8 heures, devant la mairie, plus d'une quarantaine de bénévoles ont répondu présent à l'appel de la municipalité pour effectuer le grand nettoyage de printemps. Familles, associations et élus se sont rassemblés pour faire un grand ménage dans notre village.

Par petits groupes et dans une ambiance conviviale, ils ont retiré des rues, des chemins et des fossés de la commune bien des débris (bouteilles, canettes, carton et parfois du matériel dont les composants sont polluants ou dangereux pour la santé) jetés par des citoyens peu scrupuleux.

Une petite collation, offerte par la mairie, mettait un terme à cette matinée de civisme. Désormais, le village est propre. Il convient de le garder ainsi le plus longtemps possible.



Ah le doux bruit des tondeuses au printemps

L'hiver se meurt, la nature revit avec son florilège de bonheurs simples...

Barbecues sur la terrasse, repas entre amis, rempotage des végétaux, lecture sous la pergola, séance de bronzette sur le transat... mais soudain le fracas des tondeuses à gazon et autre taille haies. On réalise alors avec délectation que ces nuisances sont elles aussi annonciatrices des beaux jours avec leur cortège de félicités jardinières. Aussi il est de bon ton de rappeler que tous les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage ne peuvent s'effectuer qu'à des tranches horaires très strictes.

En semaine de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Enfin le bonheur est à portée de jardin ...
... dommage, un voisin vient d'allumer une "fournache" !!!



33 juillet 2009

Sommaire

- Budget 2009
- Point sur les travaux
- Columbarium
- Projet de pharmacie
- Connaissez-vous bien votre village ?
- Programme de la St Maurice
- Quelques règles de bonne conduite
- Nettoyage de Printemps
- Nuisances sonores
- Supplément Associations
 - ▶ CPI de Martignat
 - ▶ Amicale des Sapeurs Pompiers

Manifestations

JUILLET 2009

Vendredi 3

Concours de pétanque des Vétérans du Foot

Mardi 14

Fête Nationale

SEPTEMBRE 2009

Vendredi 18

Fête de la St Maurice

Samedi 19

Fête de la St Maurice,

Dimanche 20

Fête de la St Maurice,

Samedi 26

Challenge MARCO à 14 h par l'Amicale Boule

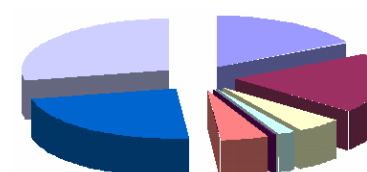
Dimanche 27

Journée de l'Amitié du Comité Paroissial

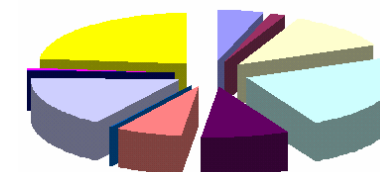
Budget primitif général 2009

DÉPENSES		
Charges de personnel : Salaires et cotisations	461 010 €	17,0%
Charges générales : Électricité, carburants, gaz, petits équipements, entretien, assurances, documentations, fournitures administratives, frais de transport, affranchissements ...	519 541 €	19,1%
Charges courantes : Indemnités maire et adjoints, aide sociale, indemnités service incendie, CCAS	131 905 €	4,9%
Charges financières : Intérêts d'emprunts	54 794 €	2,0%
Autres charges de fonctionnement	10 460 €	0,4%
Remboursement du capital des emprunts	141 954 €	5,2%
Investissement 2009	627 032 €	23,1%
Investissement budget antérieur à réaliser	766 507 €	28,3%
Total	2 713 203 €	

RECETTES		
Coupes de bois	132 000 €	4,9%
Autres redevances : Locations salles, garderie, cantine, centre de loisirs, concessions cimetièrre, poste ...	48 780 €	1,8%
Contributions directes Taxe foncière bâtie, taxe d'habitation, taxe foncière non bâtie ...	327 475 €	12,1%
Taxe Professionnelle Unifiée	638 410 €	23,5%
Autres impôts et taxes : Taxes ordures ménagères, taxes pylônes électriques, droits de mutation, fiscalité reversée...	261 043 €	9,6%
Dotations et subventions : Subventions pour la forêt (Région), éclairage public, participation à l'entretien des ZA (CCO), dotation forfaitaire de l'état ...	194 064 €	7,2%
Autres recettes de fonctionnement : Revenus immeubles, indemnités journalières.	9 320 €	0,3%
Subventions sur travaux : CCO, amendes de police pour aménagement des rues, syndicat d'électricité.	437 999 €	16,1%
Compensation T.V.A.	16 720 €	0,6%
Taxe local d'équipement	13 540 €	0,5%
Excédent antérieur	633 852 €	23,4%
Total	2 713 203 €	



Dépenses



Recettes

Travaux rues du Commerce, des Peupliers, parking et entrée sud Mairie

Les travaux ont été ralentis car il a fallu reprendre de nombreux branchements d'assainissement rue du commerce. Cette rue est terminée dans sa partie haute et la pose du réseau de collecte des eaux pluviales, avec traversée sous le passage à niveau est programmée pour la 2^{ème} quinzaine d'août. Les bordures, rue du Commerce et rue des Peupliers sont posées. La mise sous tension des réseaux électriques et la dépose des anciens poteaux sont prévues les quinze derniers jours de juillet. La mise en œuvre des trottoirs et la chaussée est planifiée dans la foulée. Sur la placette au sud de la mairie et le parking, les travaux sont en cours. La fontaine sera déplacée vers la fin du mois. Les feux tricolores seront mis en place début septembre et tout doit être terminé pour le 10 septembre.



Travaux rue du Commerce et projet d'aménagement du parking vers les feux et de l'entrée sud de la mairie



Columbarium

Le columbarium a été érigé dans le cimetière communal depuis peu. Il comporte 10 casiers pouvant recevoir une ou deux urnes simples. Des concessions sont accordées en mairie pour des durées de 30 et 50 ans au prix de 50 € et 70 €. Le dallage sur le devant vient d'être réalisé et un carré est prévu pour créer un jardin du souvenir. L'engazonnement sera réalisé à l'automne tout comme l'aménagement végétalisé du secteur.

Ce jardin est à la disposition des familles de Martignat pour répandre les cendres de leurs défunts après inscription au secrétariat de mairie.



Projet de pharmacie

L'autorisation de création d'une officine de pharmacie obéit à des règles très strictes, encore renforcées ces dernières années par la notion de regroupement géographique et par l'augmentation du quota de population requis.

Pour une commune de la taille de Martignat, la législation impose de recenser 2500 habitants dans les limites communales. Nous avons donc choisi de présenter le dossier par voie dérogatoire en intégrant la population de Groissiat pour atteindre le « numerus clausus ».

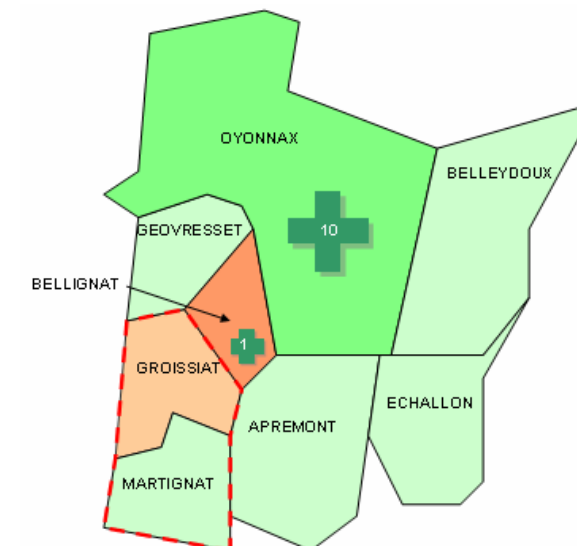
Mais là, se pose le problème du regroupement géographique. La population de Martignat est revendiquée par l'ensemble des pharmacies du groupement d'Oyonnax, alors que celle de Groissiat l'est par la pharmacie de Bellignat. C'est la raison principale du rejet systématique de chaque demande par le Préfet.

Chacune des pharmacies des deux groupements disposant largement de son quota de population, nous avons choisi de contester la décision préfectorale en saisissant le tribunal administratif.

A l'issue de près d'une année et demie de procédure, l'affaire a été jugée le 5 mai 2009 et nous avons été déboutés.

Le décret de regroupement ne prévoit pas de clause de révision, il nous faudrait donc apporter la preuve pour chacun des groupements que, au moins la moitié de la population de Martignat ne s'approvisionne pas à Oyonnax et entreprendre la même démarche avec la population de Groissiat par rapport à Bellignat. Fort de ces enquêtes, il nous faudrait alors entamer deux procédures devant la justice pour tenter de faire invalider ces regroupements, décisions très improbables et sans doute contestées en appel par les autres pharmacies. Par voie de conséquence, nous avons décidé de stopper là la procédure engagée.

En l'état actuel, une seule condition permettrait l'ouverture d'une officine de pharmacie dans notre commune : recenser 2500 habitants à Martignat. Et nous en sommes malheureusement encore assez loin.



Regroupements géographiques d'Oyonnax en vert et de Bellignat en orange

Connaissez-vous bien votre village ?

Sauriez-vous reconnaître le lieu où cette photo a été prise sur le territoire de notre commune ?



Réponse à la question du N° 32



Il s'agissait de la fontaine sur la place d'Evron

DERNIERE MINUTE : Après la fermeture de l'épicerie VIVAL fin juillet 2009, un commerçant installera un banc de fruits et légumes le vendredi matin en face de la boulangerie.